



L'auteur du coup d'état scientifique victime de sa propre théorie.

Messanga Nyamding n'est plus militant du parti présidentiel, à en croire une décision en circulation sur les réseaux sociaux, et portant la signature du président national du RDPC, Paul Biya.

Après 30 ans de loyauté au régime du renouveau, Messanga Nyamding est donc chassé comme un vulgaire malfrat.

C'est à travers une décision du parti signée par le président national Paul Biya lui-même qu'on a appris l'exclusion définitive du biyaïste des rangs du RDPC.

RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE
DU PEUPLE CAMEROUNAIS
Unité - Progrès - Démocratie
PRÉSIDENCE NATIONALE



CAMEROON PEOPLE'S
DEMOCRATIC MOVEMENT
Unity - Progress - Democracy
NATIONAL PRESIDENCY

DECISION N° 001 /RDPC/PN DU 19 AVR 2022 PORTANT APPROBATION
ET RENDANT EXECUTOIRES LES CONCLUSIONS DE LA SESSION COMMISSION
DE DISCIPLINE AD HOC DU COMITE CENTRAL DU 13 AVRIL 2022.

LE PRESIDENT NATIONAL,

- Vu les Textes de Base du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais notamment les articles 27 (alinéa 1^{er}), 31, 32, 33 et 34 des Statuts, et 83 alinéas 3 et 6, 84 et 87 du Règlement Intérieur ;
- Vu la décision n°03/RDPC/PN/ du 05 décembre 2013 portant désignation d'une Commission de Discipline Ad Hoc du Comité Central chargée de connaître des cas d'indiscipline relevés à l'occasion des élections législatives et municipales du 30 septembre 2013 ;
- Vu la note n°11/RDPC/CC/SG/CAB du 07 avril 2022 portant réactivation de la Commission instituée par décision n°03/RDPC/PN du 05 décembre 2013 sus-Visée ;
- Vu les faits reprochés aux militants concernés ;
- Vu le rapport des travaux de la Commission de Discipline Ad Hoc du Comité Central en sa session du 13 avril 2022 ;
- Vu la nécessité du bon fonctionnement du Parti ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont, pour compter de la signature de la présente décision, approuvées et rendues exécutoires les conclusions de la Session de la Commission de Discipline Ad Hoc du Comité Central du 13 avril 2022 relatives aux cas d'indiscipline, ainsi qu'il suit :

I- SANCTIONS

A- BLAME

N°	NOM ET PRENOMS	UNITE POLITIQUE
1-	M. NKPWALA Welfried	Ngoyla, Section Haut-Nyong Sud-Est

B- EXCLUSION TEMPORAIRE DE DOUZE (12) MOIS

N°	NOM ET PRENOMS	UNITE POLITIQUE
1-	M. MPON François Xavier	Bafia, Section Mbam et Inoubou -I Centre

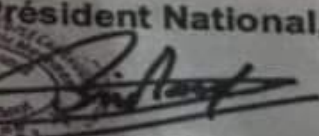
C- EXCLUSION DEFINITIVE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1-	Pr. MESSANGA NYAMNDING Charlemagne	Membre du Comité Central

Article 2 : Le Secrétaire Général du Comité Central est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence en français et en anglais, puis insérée au Journal L'Action, et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 19 AVR 2022

Le Président National,


Paul BIYA

Le mercredi 13 avril, il a déféré à une convocation du conseil de discipline du RDPC, suite à ses sorties médiatiques très virulentes envers sa propre famille politique.

Pendant près de trois heures, il s'est défendu des accusations portées contre lui par la hiérarchie du parti.

La sentence est tombée et est sans appel : Le militant de la première heure et biyaïste engagé qui dit totaliser plus de 30 ans de fidélité au régime du renouveau est exclu du parti des flammes.

Auteur du coup d'état scientifique, Messanga Nyamding est ainsi victime de sa propre théorie.

L'homme politique n'avait jamais fait l'économie des ses mots quand il fallait tirer sur ses camarades du parti, les « comploteurs de dedans », des «Gangsters qui pillent le Cameroun, et n'ont plus peur du président Biya», fulminait-il.